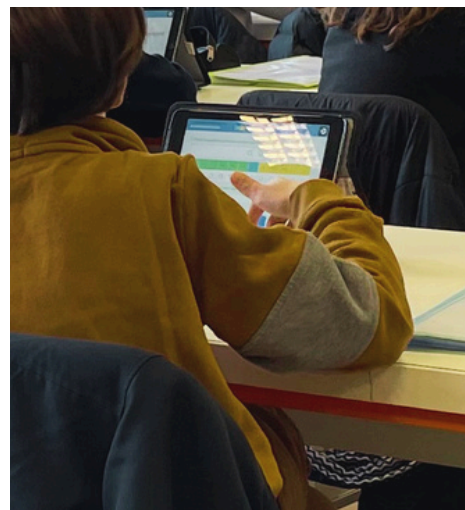
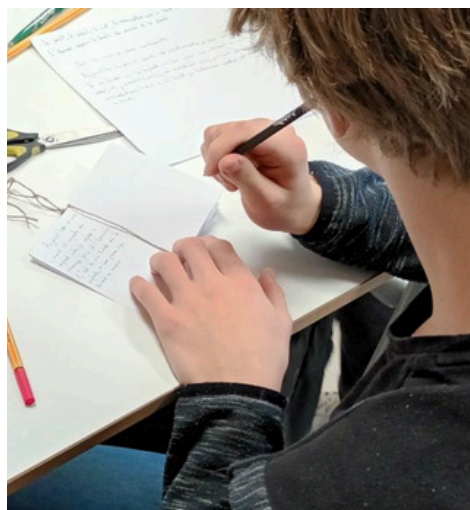


DOSSIER DE PRESSE

27 août 2026



**RENTÉE SCOLAIRE 2026-2027
DANS LES COLLÈGES DE LA VIENNE**

lavienne86.fr





FAVORISER LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Le Département est en charge du bon fonctionnement des collèges de la Vienne. Il dote chaque établissement des moyens financiers et humains nécessaires pour permettre aux élèves d'étudier, se restaurer, faire du sport, et pratiquer des activités culturelles dans de bonnes conditions.



“

Nos collèges se transforment !

La rentrée scolaire est l'occasion de réaffirmer notre engagement en faveur de tous les collégiens de la Vienne : leur offrir les meilleures conditions pour apprendre, s'épanouir et réussir. Construire ou rénover un collège en 2026, c'est imaginer des lieux de vie et d'apprentissage plus confortables, plus fonctionnels et plus résilients face aux défis climatiques et énergétiques. Le futur collège de Mirebeau, comme la restructuration du collège René Descartes à Châtellerauld, témoignent de cette volonté. Deux projets ambitieux, pensés pour conjuguer qualité d'usage, performance énergétique et confort des collégiens. Parce que l'éducation est au cœur de l'avenir de la Vienne, nous continuerons à investir pour notre jeunesse et à transformer nos collèges !

Alain PICHON

Président du Département de la Vienne



“

Les collèges de demain se construisent aujourd'hui !

À travers le Plan Collèges, le Département poursuit la transformation de ses établissements pour répondre aux grands enjeux de notre époque. Performance énergétique, matériaux biosourcés, réemploi, qualité d'usage : nos projets traduisent une nouvelle manière de penser le collège. Le futur établissement de Mirebeau, qui accueillera ses premiers élèves à la rentrée 2027, en sera une illustration majeure. À Châtellerauld, le projet de restructuration du collège René Descartes, récemment récompensé par une Médaille d'Or BDNA en phase de conception, démontre également cette ambition collective au service de la réussite de tous les élèves de la Vienne.

Henri COLIN

Vice-Président du Département en charge de l'Éducation, des Collèges, de l'Université, des Bâtiments, des Affaires Immobilières et de la Logistique



LES EFFECTIFS

COLLÈGES PUBLICS

Le Département de la Vienne ne dispose, à ce jour, que des prévisions d'effectifs de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) car les constats de rentrée ne sont pas encore réalisés par les collèges.

La prévision est à 15 389 élèves (15 681 élèves en 2025/2026). **C'est une baisse significative des effectifs des collèges publics de plus de 300 élèves soit 2 %, pour un niveau global jamais atteint ces dernières années : - 600 élèves en 2 ans, - 1 000 élèves en 4 ans. Cette baisse concerne l'ensemble du territoire.** Cette tendance, qui se confirme au niveau national, est liée à la baisse démographique déjà connue dans le premier degré et qui maintenant s'installe dans les collèges, sans que les mobilités de populations extérieures vers la Vienne ne compensent la baisse de natalité.

24 collèges perdent des élèves soit les deux tiers des établissements publics. Certains établissements connaissent des baisses d'effectifs significatives, supérieures à 5 % s'inscrivant dans le contexte démographique : - 8 % pour Camille Guérin à Vouneuil-sur-Vienne et Jean Moulin à Montmorillon, - 5 % pour Gérard Philipe à Chauvigny et - 6 % pour Frédéric et Irène Joliot Curie à Vivonne.

D'autres collèges connaissent des baisses de 3 à 4 % liées également au contexte démographique et qui amorcent une chute des effectifs plus conséquente les autres années. 3 collèges perdent des effectifs suite aux mesures de révision de carte scolaire nécessaires car leur capacité d'accueil était atteinte : Jules Verne à Buxerolles - 7 %, Joséphine Baker à Vouneuil-sous-Biard - 5 %, Jean Moulin à Poitiers - 4 %, Pierre de Ronsard à Poitiers - 4 %. **11 collèges gagnent des élèves dont 2 de manière significative : le collège François Rabelais et Ferdinand Clovis Pin de Poitiers avec + 6 %.** Cette hausse s'explique par les mesures de révision de carte scolaire et le rattachement de nouvelles écoles à leur secteur de recrutement.

Le Département compte désormais un seul collège de plus de 700 élèves : l'établissement Saint-Exupéry à Jaunay-Marigny, et 4 collèges de moins de 200 élèves. Les collèges de 500 à 700 élèves représentent 37 %, ceux de 300 à 500 élèves 34 % et ceux de moins de 300 élèves 26 %.

COLLÈGES PRIVÉS

4 055 élèves sont attendus dans les 12 collèges privés. Les prévisions transmises par la direction diocésaine de l'enseignement catholique montrent **une baisse des effectifs des collèges privés de 2 %.** Certains établissements subiraient une perte d'effectifs importante de l'ordre de 8 %.

19 444 élèves attendus*

15 389
élèves dans les
collèges publics



4 055
élèves dans les
collèges privés



35
collèges publics et 12 privés

*prévisions. Ces chiffres sont susceptibles de varier.



LES CHANTIERS MAJEURS

Plus qu'un lieu de travail, un véritable espace de vie : le Département réalise chaque année des travaux pour sécuriser, moderniser et améliorer les collèges.

242 M€ POUR LE PLAN COLLÈGES JUSQU'EN 2028

Dans le cadre de son budget primitif 2016, **le Département de la Vienne a adopté un programme d'investissements pluriannuel ambitieux : le Plan Collèges. Depuis le budget primitif 2024, il est financé par plusieurs autorisations de programme d'un montant total de près de 242 millions d'euros jusqu'en 2028.**

Ce plan d'investissements concerne la quasi-totalité des établissements à travers des opérations de reconstruction, de rénovation ou de mise aux normes. Les thématiques prioritaires sont :

- la mise en accessibilité des sites
- l'adaptation des capacités d'accueil
- l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique
- l'amélioration des services de restauration
- l'entretien et l'équipement des établissements

Ce Plan Collèges, par son envergure et la masse financière de travaux qu'il génère, apporte un véritable soutien aux filières économiques locales et, en particulier, à celles du bâtiment. Ce programme d'investissement contient notamment des opérations lourdes pour un montant de plus de 213 M€ et des opérations dites de GREE (Grosses Réparations, Entretien et Équipement) pour un montant de l'ordre de 29 M€.

Le Département a inscrit dans son budget 2026 en section d'investissement, 25,2 M€ pour les besoins des bâtiments des collèges publics, pour des opérations significatives ou des travaux de Grosses Réparations Entretien et Équipements.

CONSTRUCTION DU POLE SOCIO ÉDUCATIF ET SPORTIF DE MIREBEAU

L'équipe de l'agence Rudy RICCIOTTI, Grand prix national de l'architecture, a été désignée dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre en septembre 2022 pour mener à bien le projet de reconstruction du collège de Mirebeau et la création d'un pôle socio-éducatif et sportif.

Ce projet associe la reconstruction du collège par le Département de la Vienne et la construction d'un gymnase et d'un pôle socio-éducatif pour le compte de la Communauté de Communes du Haut-Poitou qui en a délégué la maîtrise d'ouvrage aux services départementaux, pour une ouverture à la rentrée 2027.



Démarré au printemps 2025, le chantier vise à construire sur le site de 25 000 m² à Mirebeau :

- Un collège pour 450 élèves
- Une demi-pension mutualisée pour tout le site
- Un centre socio-culturel qui accueillera des enfants de 0 à 16 ans
- Un équipement sportif couvert avec une homologation en basket et un mur d'escalade

Les travaux de clos-couvert sont en voie d'achèvement et **la dernière année de chantier sera donc consacrée aux opérations de second œuvre et de finition.**

Ce projet est exemplaire pour répondre aux enjeux de développement durable. Pour réduire la facture énergétique et proposer des bâtiments à faible empreinte carbone, le projet vise la labellisation E24C, lancée en 2016 par le ministère du Logement. Le label E24C se fonde sur une analyse en cycle de vie (ACV) du bâtiment, de sa conception jusqu'à sa démolition. Dans sa conception, **il est prévu notamment l'installation d'une chaufferie biomasse utilisant le miscanthus ainsi que le recours à des matériaux biosourcés et bas carbone tels que le bois et le béton de chanvre.**



Le Département et la Communauté de Communes du Haut-Poitou ont décidé de présenter le projet pour le label BDNA "Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine" et **le projet a obtenu la médaille d'argent répondant ainsi à un cahier des charges exigeant en matière environnementale.**

Le montant total de l'opération est de 33,25 M€ TTC dont près de 20 M€ pour le Département de la Vienne. Une subvention de 2,24 M€ au titre de la DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) a été attribuée par l'État pour ce projet.

RÉHABILITATION DU COLLÈGE RENÉ DESCARTES DE CHÂTELLERAULT



© REC Architecture

La réhabilitation du collège René Descartes à Châtellerault va débuter en fin d'année. Le marché de travaux en conception réalisation a été attribué à l'entreprise Moreau-Lathus, après un jury de concours qui s'est tenu le 26 mars 2026.

Exécutés en site occupé et par phase, l'ouverture de la nouvelle demi-pension est prévue en septembre 2027 et la livraison définitive de l'établissement pour la rentrée 2029.



Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale forte et a obtenu le label BDNA en catégorie or dans sa phase de conception, (une dizaine de projets à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine ont obtenu ce label) récompensant ainsi l'engagement fort du Département pour la construction de bâtiments durables. Sont prévus l'utilisation de béton bas carbone, le recours au réemploi des matériaux et l'intégration de dispositifs de géothermie, de récupération des eaux pluviales et de production photovoltaïque. **Ce projet est estimé à 24,5 M€ TTC (hors mobilier et numérique).**



RÉHABILITATION DU COLLÈGE FRANCE BLOCH SÉRAZIN DE POITIERS

L'opération de restructuration du collège France Bloch Sérazin a débuté fin 2023 par sa phase de programmation menée par le cabinet KAPEA (Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage).

La phase 1 de consultation sous la forme d'un marché public global de performance (MPGP), qui comprend également la maintenance sur une durée de 5 ans, a été lancée cet été avec remise des dossiers de candidature en septembre 2026. A l'issue de cette phase, trois équipes seront choisies pour déposer un projet.

Ce projet porte également des ambitions environnementales très fortes sur les plans énergétique et niveau bas carbone. Le coût de ce projet est estimé à 23,4 M€.



RÉHABILITATION DES PLATEAUX TECHNIQUES DE LA SEGPA DU COLLÈGE THÉOPHRASTE RENAUDOT DE SAINT-BENOÎT



Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement du Plan Collèges, il a été prévu de reconsidérer l'ensemble des plateaux techniques des SEGPA de Poitiers, avec la construction du collège Joséphine Baker (déplacement de la SEGPA du collège France-Bloch Sérazin), la réhabilitation du collège Henri IV (déplacement de la SEGPA du collège Jean Moulin) ou dans celui d'une opération spécifique pour le collège Théophraste Renaudot à Saint-Benoît.

Celle-ci a débuté l'été 2025 et elle concerne les salles dédiées aux champs « Hygiène, Alimentation, Service » et « Habitat ». **Cette opération d'un coût de 750 000€ s'est terminée cet été (2^{ème} phase) dans la mesure où l'ensemble des travaux ne pouvait être réalisé au cours d'un seul été. La seconde phase a été consacrée aux nouveaux aménagements de ces plateaux techniques.**

RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA DEMI-PENSION DU COLLÈGE ISAAC DE RAZILLY DE SAINT-JEAN-DE-SAUVES

La réhabilitation se déroulera en deux phases, avec une autorisation de programme ouverte pour un montant de 800 000 €. La première phase se tiendra jusqu'en décembre 2026.

Durant cette période, la restauration sera assurée par le collège Arsène Lambert de Lençloître. Cet établissement produira et livrera en liaison chaude les repas au collège de Saint-Jean-de-Sauves. Dans ce cadre, la cuisine de Lençloître s'est vue dotée d'un four supplémentaire et une cellule de refroidissement a été installée temporairement. La Direction départementale de la protection des populations (DDPP) a attribué un agrément temporaire pour que le collège de Lençloître soit cuisine centrale, une visite des services sera organisée en octobre pour obtenir l'agrément définitif.

Une deuxième phase se tiendra à l'été 2027 pour finaliser les travaux de la salle de restaurant, par la pose d'un sol en résine.

MISE EN ACCESSIBILITÉ

Le Département poursuit le déploiement de son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) par l'achèvement des travaux mis en chantier l'été dernier et qui portaient sur 8 établissements pour un budget de 2,8 M€.

Les opérations de mise en accessibilité des collèges de Gençay, L'Isle-Jourdain, Lussac-les-Châteaux, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Valence-en-Poitou et Vivonne ont été achevées au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Cet été, les collèges Ferdinand-Clovis Pin à Poitiers et Romain Rolland à Charroux ont été mis en chantier. Pour Charroux, ces travaux seront achevés dans les prochaines semaines.

TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS, ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENT (GREE)

Au budget 2026, 1,5 M€ ont été inscrits au titre des opérations de Grosses Réparations Entretien et Équipements des collèges publics, auxquels s'ajoutent 300 000 € pour les dépenses spécifiques liées à la restauration scolaire.

1,429 M€ de travaux ont d'ores et déjà été programmés et 212 000€ de travaux liés à des aléas ont déjà été réalisés. Ces travaux sont exécutés, la plupart du temps, au cours des vacances scolaires, pendant l'été principalement, mais aussi pendant les vacances de Toussaint et de Pâques.

Au 15 juin 2026, 843 800 € de travaux ont été réalisés ou engagés sur ces enveloppes.



FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

Le Département de la Vienne finance l'essentiel des dépenses de fonctionnement courant de chaque collège, ce qui englobe notamment les frais de chauffage, les consommations téléphoniques, les dépenses d'entretien courant des locaux, l'achat des mobiliers et matériels ou encore une part des activités pédagogiques proposées par les établissements.

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

En 2021, 2022 et 2023, des modalités particulières ont été appliquées pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) afin de répondre aux contextes inédits de crise sanitaire, d'inflation et de la flambée des prix de l'énergie. **En 2026, le critère de retenue sur les Fonds de Roulement a été réintroduit pour tenir compte du contexte budgétaire des collectivités contraint, tout en veillant à ne pas décourager la gestion prudente des établissements.**

Au 31 décembre 2025, le Fonds de Roulement (FdR) de l'ensemble des collèges s'élève à 5 067 229 €, soit 114 % de la DGF 2026, représentant une augmentation de près de 700 000 € par rapport à 2024.

Par conséquent, **la DGF 2027 a été calculée en prenant en compte les critères habituels et la retenue sur fonds de roulement en distinguant les collèges** (collèges disposant de réserves supérieures à 75 jours sans dépasser le montant de la DGF versée 2026 et ceux disposant de réserves supérieures à la DGF versée en 2026). Il est également proposé de **revaloriser la bonification ruralité et de tenir compte de l'inflation prévisionnelle.**

GESTION ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES COLLÈGES



Près de **300** agents assurent les missions d'accueil des élèves, l'entretien des locaux, la maintenance et la restauration des collèges.

Ils font partie intégrante de la communauté éducative et jouent un rôle primordial auprès des élèves étant identifiés des référents au sein des établissements. Chaque année, les agents nouvellement affectés dans les collèges suivent une formation relative à la relation à l'élève.

Le Département investit afin d'assurer des conditions de travail favorables aux agents des collèges en finançant :

- des dotations de matériels de nettoyage innovants qui allègent la pénibilité des tâches effectuées quotidiennement
- des dotations de matériels espaces verts portatifs et légers

- la rémunération et la formation des personnels contractuels ou en contrats aidés afin de remplacer les agents absents ou de pallier des restrictions médicales importantes
- la rémunération et la formation d'apprentis
- des formations professionnalisantes

La masse salariale de l'ensemble des agents représente près de 11 M€ par an (données au 31/07/2026), financée par le Département.

FINANCEMENT DES COLLÈGES PRIVÉS

Le Département finance le fonctionnement et une part de l'investissement des 12 collèges privés sous contrat d'association. Un budget d'environ 2,4 M€ a été alloué pour l'année 2026 afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement matériel ainsi qu'à la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service. Un crédit de 400 000 € a été alloué afin de financer les travaux d'investissement réalisés dans les collèges privés, conformément à la Loi Falloux du 15 mars 1850.

Ces travaux concernent aussi bien des travaux de mise en sécurité ou de mise en accessibilité, de réfection de salle (restauration, enseignement...), de remplacement de serveur, de menuiseries extérieures, de réfection de toiture, de changement de luminaires, d'acquisition de mobiliers...

SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX STRUCTURES À VOCATION ÉDUCATIVE



En 2026, le Département a recentré ses actions pour les collégiens. Il a maintenu les aides visant la protection et l'accompagnement des élèves les plus fragiles et répondu favorablement à des projets menés avec l'Éducation Nationale.

Les actions de protection des élèves les plus fragiles et les projets menés avec l'Éducation Nationale ont été maintenus en 2026 pour un budget de 17 000 € :

- Association des Pupilles de l'Enseignement Public (APEP) pour l'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé
- Unité scolaire des enfants et adolescents hospitalisés (CHU de Poitiers) pour l'acquisition de fournitures et matériels scolaires à destination d'enfants de 3 à 18 ans hospitalisés en moyen et long séjours souvent placés à l'isolement
- Rectorat de l'Académie de Poitiers, pour la fourniture de livres aux élèves participant au Prix du Roman des collégiens

SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Département soutient également l'Enseignement Supérieur avec notamment un partenariat avec l'Université de Poitiers en cofinçant le Diplôme d'Université « Archives et métiers des archives » et soutient la recherche dans le domaine de compétences du Département avec le financement de demi-allocations doctorales pour un montant de 69 250 €.

De plus, le Département a soutenu l'installation de l'école ESIGELEC, la nouvelle école d'ingénieurs. Enfin, il s'engage à accompagner les étudiants en santé dans leurs études pour faciliter leur implantation sur le territoire et lutter contre les déserts médicaux.



En 2026, les dépenses de fonctionnement portées par le Département pour l'Éducation s'élèvent à 8,44 M€ auxquelles s'ajoutent plus de 11,1 M€ de masse salariale relative à la rémunération des agents dans les collèges.



RESTAURATION SCOLAIRE

Le Département poursuit son engagement pour assurer un service de restauration scolaire de qualité et durable à tous les collégiens accueillis dans les restaurants scolaires.

BIEN MANGER POUR BIEN ÉTUDIER

Le Département de la Vienne est fortement engagé dans la mise en œuvre d'une politique de restauration de qualité et durable à destination des demi-pensionnaires accueillis quotidiennement dans les restaurants scolaires du territoire, s'articulant autour de trois axes :



Approvisionnement de proximité, de qualité et durable

- depuis 10 ans, adhésion du Département à l'association nationale Agrilocal permettant la mise en relation des acheteurs et des fournisseurs locaux par le biais d'une plateforme d'achat : Agrilocal86.
- répondre aux obligations de la Loi EGalim imposant aux restaurants collectifs d'atteindre 50 % de produits alimentaires de qualité et durables (dont 20 % issus de l'agriculture biologique)

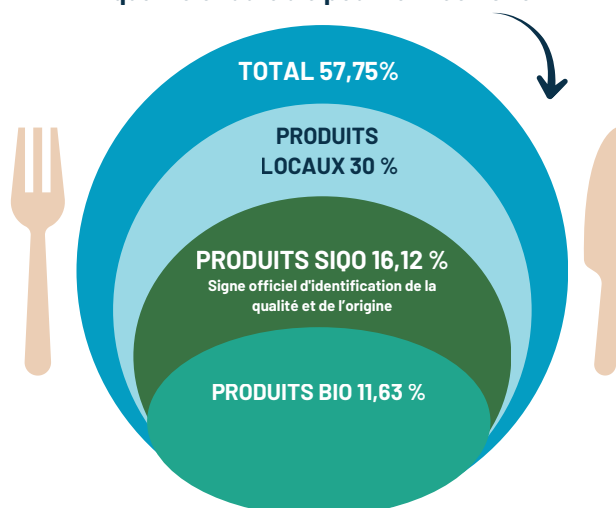
Qualité de l'offre alimentaire

- productions culinaires « faites maison » à partir de produits bruts, frais, de qualité et de saison
- diversification des apports en protéines

Lutte contre le gaspillage alimentaire

- accompagnement et mise en place d'un dispositif de prévention et de valorisation des bio déchets, y compris ceux générés par la restauration conduisant à l'évolution des pratiques et des outils professionnels (mise en place de bars à salades, tables de troc, pesée et valorisation des bio déchets : éleveurs canins, compostage...). Ce dispositif a permis aux établissements de réduire de plus de 110 tonnes leurs déchets depuis 2016
- visites pédagogiques chez les producteurs approvisionnant la restauration du collège ou dans les centres de tri ou de valorisation des déchets proposées aux collégiens de 6^{ème} ou 5^{ème}. En 2026, il y a eu 4 visites.

Approvisionnement de proximité, de qualité et durable pour l'année 2025



Plus de 1,6 Million

de repas servis chaque année soit près de 11 000 repas par jour



58 %

de produits de qualité, durables et locaux en 2025

+ 3 % par rapport à 2024

Parallèlement, le montant consacré aux denrées dans l'assiette était resté relativement constant depuis 2016 (environ 1,75 € par jour). Ce montant a évolué de façon importante de par la situation conjoncturelle pour atteindre **2,17 € par jour**.

LES TARIFS

Afin de parvenir à une offre culinaire de qualité dans les collèges, fondée sur des plats faits-maison préparés à base de produits locaux, frais et de saison, le Département de la Vienne a mis en place une politique globale de restauration dans les collèges depuis 2019 qui a conduit à :



- **harmoniser les tarifs de restauration scolaire** pour les élèves et les adultes de la communauté éducative dans l'ensemble des établissements du département,
- **harmoniser les pratiques budgétaires en termes de répartition des charges de restauration** entre le montant journalier de denrées dans l'assiette, les frais de fonctionnement et les versements à la collectivité,
- **mettre en place deux dispositifs d'accompagnement financier à la restauration,**
- **harmoniser les pratiques de gestion du service de restauration dans l'ensemble des collèges** du département en ce qui concerne les modalités d'accès à ce service annexe.

Depuis 2 ans, le Département a maintenu le tarif du repas à 3,30 € sans augmentation pour les familles. Pendant ces deux années, l'inflation constatée pour les produits alimentaires est de 2,4 % (données INSEE). En 2027, les projections d'inflation de la Banque de France se montent à 1,7 %.

Les tarifs restent inchangés pour le dernier trimestre 2026.

Afin de maintenir la qualité des repas produits par les restaurations scolaires et de garantir l'équilibre financier du service de restauration, il sera proposé en assemblée départementale lors de la Décision Modificative numéro 2 du budget en septembre 2026, d'augmenter de 5 centimes le coût d'un repas, le portant à 3,35€ pour 2027. Ceci représenterait :

- Une augmentation de 1,5 %, bien inférieure à l'inflation constatée et prévue pour les années 2025-2027 (4,2 %)
- Et annuellement une augmentation pour les familles de 7 € pour le forfait 4 jours et 9 € pour le forfait 5 jours.

AIDES DÉPARTEMENTALES À LA RESTAURATION

Dans le cadre de la politique globale de restauration dans les collèges, le Département a depuis 2019, transformé les anciennes bourses départementales en une aide à la restauration, versée automatiquement aux établissements dès qu'un élève bénéficie d'une bourse de l'Éducation Nationale. Cette aide est répartie en 4 montants, les 3 premiers concernent les élèves demi-pensionnaires et le dernier est réservé aux élèves externes.

Pour l'année scolaire 2025-2026, chaque collégien titulaire d'une bourse de l'Éducation Nationale et dont les parents sont domiciliés dans la Vienne a pu bénéficier d'une aide complémentaire du Département, allant de 47 € à 192 € par an. Ce dispositif concerne tout autant les collèges publics que les collèges privés.

Une seconde aide à la restauration a également été créée. **L'Aide Compensatrice à la Restauration (ACR) pour les collégiens accueillis dans des restaurants gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine est cumulative avec la précédente, et concerne les collèges Ferdinand Clovis Pin et Jean Moulin de Poitiers ainsi que Jean Moulin de Montmorillon.** L'objectif est de financer la différence entre le tarif appliqué par le Département de la Vienne dans les collèges (3,30 €) et le tarif appliqué par la Région Nouvelle-Aquitaine (3,50 €), empêchant parfois certaines familles d'inscrire leurs enfants à la demi-pension. Cette Aide Compensatrice à la Restauration a représenté un coût de 32 000 €.

Le nombre de boursiers et de bénéficiaires des aides sociales à la restauration s'est maintenu malgré la baisse des effectifs dans les collèges.



705 000 €

montant des aides à la restauration pour l'année scolaire 2025-2026



Près de **5 000**

collégiens concernés par une aide à la restauration

En 2027, il sera proposé de reconduire le dispositif d'aide sociale à la restauration à l'identique permettant aux familles de disposer d'un reste à charge moindre, et de compenser le tarif proposé par la Région afin de garantir l'équité entre tous les collégiens.

FAVORISER L'INCLUSION

TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Les élèves et les étudiants en situation de handicap, domiciliés dans la Vienne, peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais de transport afin de recevoir les prestations éducatives adaptées à leur situation et cela quel que soit leur statut (interne, demi-pensionnaire ou externe).

Les frais de déplacement domicile/établissement scolaire sont ainsi pris en charge par le Département de la Vienne si l'enfant est scolarisé dans un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé, placé sous contrat, sous certaines conditions.

Pour l'année scolaire 2025/2026 :



423

élèves pris en charge en transport collectif spécifique (via marchés publics avec des entreprises de transport) répartis dans 157 véhicules

56

élèves ont bénéficié d'une prise en charge au titre des indemnités kilométriques

7

élèves et **3** accompagnateurs ont bénéficié d'un remboursement des frais de transports en commun

Toutes les informations pour bénéficier de ce dispositif sont sur le site internet du Département : lavienne86.fr



En 2026, le budget consacré au transport des élèves en situation de handicap est de 3,462 M€



LE NUMÉRIQUE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

Garantir l'égalité des chances des élèves dans les apprentissages quel que soit leur environnement scolaire, social, géographique, et lutter contre les risques de décrochage scolaire liés à la situation de fracture numérique, sont des enjeux majeurs pour le Département de la Vienne.

Le Département renforce son engagement pour offrir aux collégiens les meilleurs équipements, et développer un numérique plus sûr, souverain et responsable.

Lancé en mai 2022 dans la Vienne, premier Département engagé en région Nouvelle-Aquitaine, le dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE) a pris fin le 31 juillet 2026. Il a permis la mise à disposition d'équipements numériques, de formations adaptées et de ressources pédagogiques avec notamment la **création de lab numériques et pédagogiques dans 6 collèges pilotes, basés sur un projet pédagogique et accompagné par l'Académie de Poitiers.**

Les labs numériques rencontrant un vif succès dans les établissements, le Département a lancé un appel à projets pour accompagner les collèges publics qui souhaitent mettre en place un lab numérique. **Ce sont plus de 10 collèges qui aujourd'hui sont accompagnés et pour lesquels le Département va financer les équipements numériques et le mobilier associé. Le Département continue dans le cadre de sa politique numérique à accompagner les établissements et à les équiper de manière à répondre aux besoins d'usage.**

UNE NOUVELLE INTERFACE POUR L'ESPACE NUMÉRIQUE DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE



L'Espace Numérique de l'Éducation et de la Jeunesse (ENEJ) offre aux élèves des collèges publics de la Vienne, leurs parents et les membres des communautés scolaires, via une connexion sécurisée, un accès à des actualités, des espaces de travail collaboratifs, un drive individuel, la plateforme Lire en Vienne collèges, l'application Pronote, la plateforme "Stage 3ème", et les télé-services de l'Éducation Nationale (bourses nationales par exemple). Mis en service en 2023, il favorise les échanges et la communication entre les familles et les équipes éducatives. **Il est disponible sur smartphone (application téléchargeable sur les appareils Android et Apple) pour voir en un coup d'œil son espace numérique ! A la rentrée, l'application change de look avec une nouvelle interface pour faciliter la navigation.**

Le Département a lancé un appel à projets "Salon numérique au CDI", avec la Bibliothèque départementale de la Vienne, pour faire connaître l'ensemble des ressources disponibles sur l'ENEJ et permettre à l'enseignant documentaliste de faire de la médiation. 12 établissements sont équipés ou en cours d'équipement. Ces appels à projets seront de nouveau proposés pour 2027.

FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE



Depuis 2024, le Département de la Vienne s'engage à collecter du matériel informatique ancien dans les collèges publics et bâtiments départementaux, reconditionné par l'Entreprise à But d'Emploi "Le Ressort" à Naintré, pour en faire don aux familles les plus éloignées du numérique.

Les dons s'accompagnent toujours d'un atelier pratique avec un conseiller ou médiateur numérique pour faciliter la prise en main des équipements, et faire connaître les ressources numériques financées par le Département à l'attention des collégiens. **En 2026, le Département consacre 71 000 € à ce dispositif.**



ordinateurs ont été reconditionnés par Le Ressort, et ont été distribués par le Département à des familles depuis janvier 2025.

POUR UN NUMÉRIQUE PLUS SÛR ET RESPONSABLE

Afin d'éviter les failles de sécurité, un nombre important d'ordinateurs ont été remplacés notamment dans les salles de classe pour avoir des équipements performants sous Windows 11.

Ces remplacements constituent **une opportunité pour conduire une expérimentation avec un partenaire industriel "idruide" visant à prolonger la vie des ordinateurs et à ne plus être dépendant des géants américains du secteur numérique. Une expérimentation va être conduite auprès de 2 ou 3 établissements avec un système d'exploitation sous Linux et qui sera généralisé ensuite en 2027 auprès de l'ensemble des établissements en fonction de l'expérimentation. 250 000 € sont consacrés à ce projet en 2026.**



En 2025 et 2026, le Département a consacré 567 000 € pour la mise en mobilité et le remplacement des PC fixes des salles, ainsi que l'équipement d'un écran numérique interactif par établissement.

CAMPUS NUMERIA : L'ÉCOLE DU FUTUR A OUVERT SES PORTES

Situé au sein du Pavillon historique du Futuroscope, Campus Numeria a ouvert ses portes en avril 2026.

Campus Numeria est un véritable pôle d'excellence dédié aux innovations numériques pour l'éducation et la formation à portée nationale et internationale.

Il va accueillir chaque année 10 000 élèves, 2 000 enseignants et formateurs de toute la France pour des ateliers dédiés au numérique. Depuis son ouverture, il a déjà accueilli plus de 36 000 visiteurs.

9 parcours de formation et d'apprentissage sont proposés pour éduquer à la citoyenneté numérique, à la programmation robotique et développer des compétences en sciences cognitives liées à l'appropriation des grands principes de l'apprentissage.

Campus Numeria représente un investissement global de 11,7 M€ dont 1,2 M€ du Département de la Vienne et 1,05 M€ de la SEML Patrimoniale de la Vienne, maître d'ouvrage, avec un engagement fort du parc du Futuroscope. Ce financement témoigne de l'importance accordée par le Département à l'éducation, à l'innovation et à la jeunesse du territoire.





ENGAGEMENT ET CITOYENNETÉ

Le Département s'engage avec le Conseil Départemental des Jeunes de la Vienne pour encourager l'éveil à la citoyenneté et l'ouverture d'esprit des jeunes élèves.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ) : UNE NOUVELLE MANDATURE 2026 - 2028



Mis en place en 2020, le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) de la Vienne est constitué de jeunes issus de classes de 5^{ème} ou 4^{ème}, élus pour 2 ans. **57 jeunes représentant 35 collèges de la Vienne ont été élus pour la 3^{ème} mandature 2024-2026. Ils ont travaillé sur la thématique "être citoyenne, être citoyen".**

Véritable outil d'engagement et de participation des jeunes à la vie locale, le CDJ vise à faire découvrir aux jeunes élus le fonctionnement et les missions de la collectivité départementale et les sensibiliser aux notions de démocratie et d'intérêt général. **Il a également vocation à être un lieu d'actions, d'expression et de formation à la vie citoyenne et permet aux jeunes de concrétiser des projets pour améliorer leur vie quotidienne à travers quatre commissions thématiques : environnement, solidarité/égalité/engagement, culture et sport.**



Les travaux du CDJ ont été animés par un collectif d'associations d'éducation populaire (La Ligue de l'Enseignement de la Vienne, l'Association Culturelle et Sportive des Écoles Publiques, l'Aroéven et Les Francas), sous la supervision de la Mission Jeunesse et Citoyenneté du Département.



Pendant 2 ans, les membres du CDJ ont participé à de nombreux temps-forts (visites du Sénat et du Panthéon, du centre de tri et du centre de secours de Saint-Eloi, tenue d'un atelier lors du marathon des collèges...), afin d'enrichir leur formation citoyenne et favoriser leur épanouissement.

La 3^{ème} mandature s'est terminée en juillet, avec une restitution des projets menés à travers des jeux et ateliers. **La 4^{ème} mandature du CDJ (2026-2028) débutera en octobre prochain par un séjour d'intégration au CREPS de Poitiers. Les élections du ou de la Président(e) du CDJ et des différentes commissions se dérouleront à l'Hôtel du Département en décembre 2026.**



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Pour favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle des collégiens, des appels à projets sont menés en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne (DSDEN).

LES 4C : CULTURE, CITOYENNETÉ, COLLÈGES & COMPAGNIES

L'objectif est de rapprocher équipe artistique et équipe pédagogique autour d'un projet orienté vers la culture ou l'éducation à la citoyenneté, mené sur 2 années scolaires dans le même collège. **Le Département apporte une aide à la structure artistique de 5 000 € par projet et par année, pendant 2 ans, pour 75 heures de rémunération artistique par année scolaire. 32 collèges ont pu bénéficier de ces projets avec 30 compagnies professionnelles depuis 2017.**

Pour l'année scolaire 2026/2027, 8 projets sont soutenus pour la 1^{ère} année :

- Compagnie CyberOmbre au collège Jean Monnet de Lusignan
- Compagnie Genetta Genetta au collège Jean Jaurès de Gençay
- Compagnie Kess'Donc au collège George Sand de Châtelleraut
- Ensemble instrumental Ars Nova au collège René Descartes de Châtelleraut
- Compagnie Les Bienveillantes au collège Joséphine Baker de Vouneuil-sous-Biard
- Compagnie Nuit Rouge au collège Jean Moulin de Poitiers
- Compagnie Wanderlust au collège Jean Macé de Châtelleraut
- Compagnie Rouge Cheyenne au collège La Salle Saint-Martin de Valence-en-Poitou



Collège Arthur Rimbaud de Latillé avec la compagnie Rouge Cheyenne



Collège Georges David de Mirebeau avec la compagnie Sans Titre Production

LE DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN ARTS VISUELS

Ce dispositif a pour vocation de permettre la rencontre de collégiens avec des artistes contemporains et leurs œuvres. Il est composé :

- d'une visite commentée de l'exposition des œuvres de l'artiste intervenant, à destination des collégiens bénéficiaires dans les locaux de l'Hôtel du Département à Poitiers
- de la réalisation de 15 heures d'ateliers artistiques par l'artiste, auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves du collège, devant aboutir à la réalisation d'œuvres exposables
- de l'exposition des travaux des collégiens réalisés pendant les heures d'ateliers, dans les locaux de l'Hôtel du Département, avec l'organisation d'un vernissage en présence des élèves

L'exposition et les interventions de l'artiste (matériels inclus) sont pris en charge par le Département.



Vernissage de l'exposition de Marianne Magnard avec les élèves de 6^{ème} 1 du collège René Cassin de L'Isle-Jourdain et Henri Colin

En 2025/2026, deux projets ont été réalisés :

- l'artiste EVOO est intervenue auprès des classes de 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA du collège George Sand de Châtellerauld
- l'artiste Marianne Magnard est intervenue auprès de la classe de 6^{ème} 1 du collège René Cassin de L'Isle-Jourdain

En 2025/2026, deux projets seront soutenus, l'un avec l'artiste Antoine Marchand au collège Henri IV de Poitiers et l'autre avec l'artiste Clémentine Chapron au collège André Brouillet de Valence-en-Poitou.

DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AVEC LE TAP - SCÈNE NATIONALE DE GRAND POITIERS



Projet « Pool Loop » avec le collège Pierre de Ronsard de Poitiers - © TAP



Le Département et le TAP - Scène nationale de Grand Poitiers développent depuis 2023 des actions d'éducation artistique et culturelle au sein des collèges de la Vienne avec des artistes programmés au TAP.

En 2025/2026, le projet « Pool Loop » a permis à des élèves du collège Pierre de Ronsard de Poitiers de découvrir la musique sous toutes ses formes, classiques et contemporaines avec l'accompagnement des artistes Claire Bergerault et Cécile Tréhu.

A travers un parcours du spectateur, ils ont pu assister à des spectacles au TAP, découvrir les métiers du spectacle vivant et le processus de création artistique.

C'est le collège France Bloch Sérazin de Poitiers qui bénéficiera du parcours 2026/2027, avec les artistes Mathilde Bonicel et Inès Campos, autour de leur spectacle « Singe ».

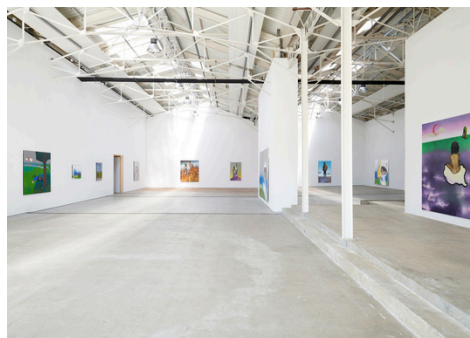
CLASSES ART ET PATRIMOINE

Destiné aux collèges publics et privés sous contrat d'association de la Vienne, le dispositif Classes Art et Patrimoine est mis en place par le Département de la Vienne en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

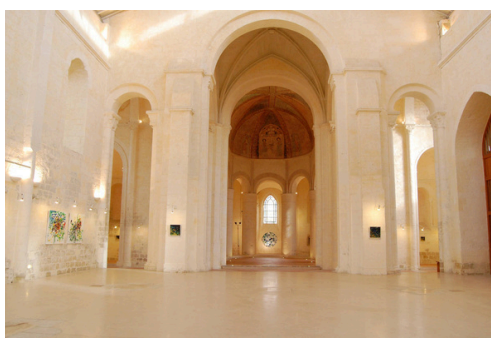
Ce dispositif a pour objectif **d'encourager les collèges à faire découvrir à leurs élèves les sites historiques et patrimoniaux ainsi que les lieux de création et de diffusion de l'art contemporain du département.**

Ainsi, les collèges peuvent organiser leurs sorties en se référant au panel de sites sélectionnés par le Département et la DSDEN de la Vienne, présentant des offres pédagogiques qualitatives (visites et ateliers), en adéquation avec les programmes scolaires.

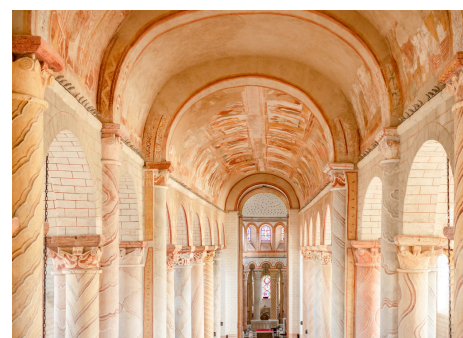
Le collège peut candidater pour 2 sorties par an, chacune constituée au maximum de 2 classes ou groupes d'élèves équivalents. Le Département prend en charge les frais de transport, de visites et d'ateliers. La subvention est attribuée au regard des devis transmis par le collège et plafonnée à 500 € par jour.



Confort Moderne – Poitiers



Collégiale Sainte Croix – Loudun



Abbaye de Saint-Savin

LES SITES SÉLECTIONNÉS

Angles-sur-l'Anglin : Roc-aux-Sorciers - Forteresse
Champniers : Le Cormenier
Charroux : Abbaye
Châtelleraut : Manufacture – Théâtre de Blossac - la ville
Chauvigny : musées et la cité médiévale
Civaux : musée archéologique
Curzay-sur-Vonne : musée du vitrail
Journet : Prieuré de Villesalem
L'Isle-Jourdain : patrimoine industriel
Loudun : Collégiale Sainte-Croix
Lussac-les-Châteaux : musée de la Préhistoire

Monts-sur-Guesnes : Château de Monts sur Guesnes
Montmorillon : la ville
Poitiers : musée Sainte-Croix – Confort Moderne – la ville
Saint-Martin-l'Ars : Abbaye royale de la Réau
Saint-Martin-la-Pallu : Tours Mirandes
Saint-Savin : Abbaye de Saint-Savin
Saulgé : écomusée du Montmorillonnais
Scorbé-Clairvaux : site du Haut-Clairvaux
Tercé : la Vienne dans la Seconde Guerre mondiale
Valence-en-Poitou : Abbaye de Valence
Vellèches : Château de Marmande

NOTES

Lined area for notes, consisting of multiple horizontal dashed lines.

NOTES

[illegible]



Contact presse

Audrey VOISIN

☎ 05 49 55 66 97 - 06 42 97 26 48

✉ avoisin@departement86.fr

